



Manuela LORAND : 06 98 45 46 91

 @FondationNH

Investissements verts : nul besoin d'attendre un accord à 27 pour agir !

Dans un livre en librairie depuis le jeudi 9 mai aux éditions Les Liens qui Libèrent, la Fondation Nicolas Hulot explique pourquoi et comment il est possible d'investir dès aujourd'hui dans la transition écologique.

Alors que de nombreux programmes pour les élections européennes renvoient les investissements en faveur de la transition écologique à un accord européen, Alain Grandjean, économiste, président de la Fondation Nicolas Hulot, rappelle qu'il est possible et déterminant de ne pas attendre un accord à 27 et que chaque pays de l'Union est en mesure de libérer les investissements verts au niveau national. Le problème est en effet moins technique que politique.

Agir et négocier en même temps

Pour Alain Grandjean : « *L'action résolue d'un ou plusieurs pays est le meilleur moyen de provoquer une dynamique européenne. L'accord à 27 ne doit pas être un préalable à des plans Marshall nationaux pour la transition écologique. Il en sera la conséquence* »

Pour Kévin Puisieux, Responsable Economie et Finance et co-auteur du livre : « *Le gouvernement n'a pas de raison de retarder la mobilisation générale pour le climat. Contrairement à ce qui est dit, investir les 30 milliards d'euros d'argent public manquant chaque année en France pour la transition est compatible avec les traités européens* »



Comment ? En activant les flexibilités permises par deux clauses des traités européens : les circonstances exceptionnelles que représentent le dérèglement accéléré du climat et l'effondrement de la biodiversité, ainsi que l'impact négatif, à terme, d'une absence d'investissements sur la richesse européenne.

Interpréter la règle des 3%

La Commission européenne peut ainsi mettre entre parenthèse l'application dogmatique de la règle des 3% de déficit public pour financer par exemple la rénovation massive des logements et le remplacement des véhicules les plus polluants.

Par ailleurs, il serait cohérent de ne plus compter les investissements verts comme des dépenses de fonctionnement, à l'instar des entreprises qui dissocient, dans leur comptabilité, les investissements amortis sur de nombreuses années et les dépenses courantes.

Ces règles enferment l'Europe dans une spirale de sous-investissement qui pèse sur sa capacité à préparer l'avenir.

Contact :

FNH - Manuela Lorand - m.lorand@fnh.org - 06 98 45 46 91